

MUNICIPALITE DE COURTELARY



Règlement de la Fibule d'Alaric

prix culturel de la

Municipalité de Courtelary

Toutes les désignations des personnes au masculin s'appliquent par analogie aux personnes de sexe féminin.

1. Cadre du prix

Art. 1 La Fibule d'Alaric est un concours mis sur pied par la Commission culturelle de la Commune municipale de Courtelary.

Art. 2 Le prix est ouvert aux personnes domiciliées dans le Jura bernois, le canton du Jura et aux romands de Bienne.

Art. 3 Les personnes ayant un lien de parenté direct avec les membres du jury et de la Commission culturelle ne sont pas autorisées à participer.

2. Prix 2015

Art. 4 ¹ Le thème est «**LA BANDE DESSINEE**» mais qui devra tenir compte dans cette BD de la Fibule d'Alaric.

² Il doit s'agir d'une œuvre individuelle.

³ Voir annexe au présent règlement.

Art. 5 Chaque participant, amateur, âgé de 18 ans au moins ne peut remettre qu'un seul travail avec au maximum 5 pages A4 en noir-blanc ou en couleur.

Art. 6 Les œuvres doivent être remises à l'Administration communale, Grand-Rue 58, 2608 Courtelary jusqu'au mercredi 30 septembre 2015.

Art. 7 Chaque œuvre sera obligatoirement identifiée par un titre ou un pseudonyme. Une enveloppe fermée, portant le titre ou le pseudonyme, renfermera le nom et l'adresse du concurrent.

3. Jury

Art. 8¹ Les membres de la Commission culturelle de la Municipalité de Courtelary forment le jury.

³ Les décisions du jury sont sans appel.

4. Remise des prix

Art. 9 La remise du prix se déroulera samedi 14 novembre 2015 à 17.00 heures, lors d'une manifestation publique à la Salle communale de Courtelary.

Art.10 Les participants au concours doivent obligatoirement participer à la cérémonie mentionnée à l'art. 9.

Art. 11 Le prix consiste en la Fibule d'Alaric, statuette due à Fabien Béguelin, ainsi que d'un montant de CHF 2'000.- - offerts gracieusement par la Fabrique de Chocolats Camille Bloch SA à Courtelary.

5. Disposition finale

Art. 12 Par le fait de sa participation, tout concurrent accepte le présent règlement.

Courtelary, le 8 décembre 2014

AU NOM DE LA COMMISSION CULTURELLE

Le président :

Le secrétaire :

O. Borruat

R. Favre

Annexe au « Règlement de la Fibule d'Alaric, prix culturel de la Municipalité de Courtelary », édition 2015

Article 4, al. 3

Courtelary.- Les linguistes s'accordent à dire que le nom même de Courtelary définit clairement ses origines : « La ferme d'Alaric », Curtis Alerici, nom latin qu'on peut trouver dans le premier acte faisant mention du lieu, en 962 déjà. Il est à remarquer que ce nom typiquement wisigoth d'Alaric a donné, par déformation, Alart et Haller, ce qui explique que la famille noble de Courtelary (dont les armes, trois feuilles de tilleul, ont été reprises dans le blason de la localité) a porté aussi bien le nom de Courtelary que celui de Haller. Notons, en passant, que Courtelary est un des plus vieux villages du Vallon. Son église, construite vraisemblablement au Xe siècle (rénovée en 1642 et en 1933) en est la preuve.

La fibule.- On trouve des traces de la fibule chez les Etrusques tout d'abord. Dès la plus haute antiquité (il fait son apparition dans l'histoire aux environs du IXe siècle avant J.-C.), le peuple étrusque impressionne par son extraordinaire richesse, illustrée par les précieux objets trouvés dans des tombes : colliers, broches (la fibule), bracelets, pendants d'oreille en or, en argent et en ivoire, et ce n'est pas par hasard que les Etrusques s'établirent en Etrurie (la Toscane actuelle)...

On trouve aussi des bijoux chez les Gaulois, et **la fibule** notamment. Deux périodes sont à considérer dans l'évolution de l'orfèvrerie gauloise : le premier âge du fer, de 600 à 100 avant J.-C., et le second âge du fer, ou période de **la Tène**, qui s'étend de 150 environ à 56 avant J.-C..

La seconde de ces périodes, dite de **la Tène** donc, offre des parures d'une richesse exceptionnelle. En plus des bracelets en bronze, cette époque a laissé aussi des torques ou colliers gaulois, en bronze également, formés d'une tige grêle et fermés par un crochet ; des pendants d'oreilles, **des fibules** ou épingles, sortes de broches qui servaient àagrafer la tunique. Ces fibules, presque toujours en bronze, ont l'aspect général d'un arc renflé au milieu et brusquement effilé.

C'est à Marin, à la plage et camping de la Tène plus précisément que sont exposés et que l'on peut admirer quantité de ces bijoux. Nous ne pouvons que vous conseiller une petite visite des lieux, sur cette très belle rive du Lac de Neuchâtel.

Alaric Ier.- Roi des Wisigoths qui, désireux de jouer un rôle militaire dans l'empire romain, se heurta à l'empereur Arcadius et ravagea la Grèce avant de se jeter sur l'Italie (401) où il fut arrêté. Libéré, il marcha sur Rome qu'il prit et saccagea (410) ; il se disposait à passer en Sicile lorsqu'il mourut à Cosenza (411).

Alaric II.- Roi des Wisigots, de 484 à 507, vaincu et tué par Clovis, à Vouillé (Vienne) (507) ; il promulgua un certain nombre de lois (Bréviaire d'Alaric).

Alaric, dont il est fait mention dans les origines de Courtelary est donc vraisemblablement un lointain descendant d'Alaric Ier et II.